



**Forum: Généralités**

**Topic: PC portable**

**Subject: Re: PC portable**

Publié par: Garuda-3366

Contribution le : 11/08/2015 19:18:26

Citation :

Kna a écrit:

Citation :

Tayak a écrit:

Arrêtons de parler à tort et à travers d'obsolescence programmée qui semble n'être à l'heure actuelle qu'un déversoir de mauvaise humeur.

Le chiffre avancé par Johnart concernant les portables est probablement exagéré, soit. Il n'y a pas, heureusement, que les gammes low cost et grand public dans ces matériels. Mais citer une disposition légale qui date de quelques mois sur l'obsolescence programmée pour appuyer une vision opposée, c'est bienvenue à Bizounours-land.

Il y a des décennies que l'OP existe, que les contraintes légales de maintien à disposition de pièces détachées pendant x années ne sont pas respectées, dans nombres d'industries. Et il faudrait croire que depuis 2 mois, snap, tout a changé, tout le monde il est beau et gentil dans le meilleur des mondes ? Lol.

Pour s'en tenir à l'informatique, il existe des cas d'OP indéniables, voir du côté des cartouches d'encre et des sockets de processeurs chez Intel par exemple. Après, au niveau choix de composants électroniques, des wagons de cartes-mère ont été changées à cause de condensateurs électrochimiques sous-dimensionnés au niveau de leurs specs d'utilisation ou simplement de mauvaise qualité. Idem pour des monceaux de batteries qui ne tiennent pas leurs promesses d'autonomie, tombent en panne et/ou causent des accidents. Alors, OP ou pas ? Les constructeurs vont se réfugier derrière des défauts de conception ou fabrication toujours possibles, ou la nécessité de réduire les coûts donc la qualité pour satisfaire les demandes de gammes premiers prix. Hé oui, quand on achète un prix, on a... un prix ! Et si ça ne suffit pas, on en viendra au chantage classique : "Si je dois augmenter la qualité - fiabilité, cela va augmenter mes coûts, donc réduire mes ventes ou mes marges. Soit vous payez pour cela, soit je m'en sors en répercutant le problème sur mon personnel et mes fournisseurs, soit je suis obligé de licencier ou délocaliser !" Réaction ? "Ha non pas de hausse des prix ! Ha non, pas de pertes de salaire ou d'avantages !! Ha non, pas de pertes d'emplois !!" Et voilà, l'affaire est entendue.. Mais les gens sont contents, il y a des lois qui en théorie les protègent.

Fin du hors sujet, mais bon.. en fait de parler à tort et à travers, je pense que certains feraient bien d'ouvrir un peu les yeux sur quelques réalités. Comme l'utilité réelle de certaines lois, et le fait que d'user de critiques insidieuses, de trouver souvent à redire sur nombre d'avis et interventions, et ne pas ménager l'étalage de son savoir, c'est glisser quelque peu vers le pédantisme facile.

Soit dit sans vouloir offenser qui que ce soit bien évidemment.

Je partage totalement l'opinion de **Kna**.

Comment peut-on encore nier l'existence de cette arnaque internationale qu'il est maintenant convenu de désigner "**obsolescence programmée**" par abus de langage (alors qu'il serait plus juste d'utiliser le terme de "*fin de vie programmée*" ou "*panne préméditée*" par les fabricants) ? C'est bel et bien une réalité à laquelle tout un chacun est confronté depuis plusieurs décennies et il aura fallu des années de luttes menées par des associations de consommateurs et l'impact médiatique d'un documentaire allemand ("**Prêt à jeter**", réalisé en deux parties par Cosima Dannoritzer en 2010 et 2014) pour faire sortir un tantinet nos législateurs de leur torpeur (pour ne pas dire plus car des groupes de pression liés à l'industrie n'hésitent pas à infiltrer le parlement).

Cela étant, comme le souligne **Kna**, la nouvelle loi qui vient d'entrer en vigueur en France est beaucoup trop récente pour en mesurer l'impact réel sur la protection des consommateurs. Une loi ne sert d'ailleurs pas à grand chose s'il n'y a pas suffisamment d'agents qualifiés pour constater les infractions et administrer la preuve qu'un fabricant a délibérément introduit une fragilité, une limitation technique ou rendu impossible la réparation ou la non compatibilité d'un produit.

Comme en matière d'entente illicite sur les prix pour limiter les bienfaits de la concurrence, le seul domaine où l'on peut faire entièrement confiance aux industriels, c'est dans leur capacité à imaginer tous les stratagèmes possibles pour flouer la clientèle.

Et s'il était besoin de le préciser, mes propos ne s'apparentent nullement à un "déversoir de mauvaise humeur". Ce n'est que le fruit d'une constatation bien palpable au quotidien d'un consommateur lambda...